



# LES BAREMES

## Quotidiens départementaux

Au 01 juin 2011

Augmentation 0,90%

*recommandation de 0,7% en 2010  
rendue obligatoire au 31 mai 2011*

Valeur du point 16,0009 €

Fonctions	Coéf.	Salaires
Rédacteur en chef	230	3 680,21 €
Rédacteur en chef adjoint	190	3 040,17 €
Chef de service	160	2 560,15 €
Secrétaire de rédaction	140	2 240,13 €
Chef de centre	140	2 240,13 €
Reporter 2e échelon	135	2 160,13 €
Secrétaire de rédaction adjoint	130	2 080,12 €
Rédacteur détaché 2e échelon	130	2 080,12 €
Reporter 1er échelon	125	2 000,12 €
Rédacteur sténo 2e échelon	120	1 920,11 €
Reporter photo 2e échelon	120	1 920,11 €
Rédacteur détaché 1er échelon	120	1 920,11 €
Rédacteur polyvalent	120	1 920,11 €
Rédacteur 2e échelon (*)	115	1 840,11 €
Rédacteur sténo 1er échelon	110	1 760,10 €
Reporter photo 1er échelon	110	1 760,10 €
Rédacteur après deux ans de stage	110	1 760,10 €
<i>Rédacteur stagiaire</i>		
Stagiaire du 12e au 24e mois	100	1 600,09 €
Stagiaire du 1er au 12e mois	90	1 440,08 €

*Les augmentations s'appliquent sur les salaires réels pratiqués ainsi que sur les tarifs des piges.*

(\*) Concerne le rédacteur ayant trois années d'ancienneté en plus du stage.